A Great Horned Owl is perched on a dark, textured tree branch. The owl has a mottled brown and white pattern on its head and back, with a prominent yellow eye. The background is a clear, bright blue sky with some blurred tree branches. The text is overlaid on the image in white, bold, sans-serif font.

Conservation de la Chevêche d'Athéna en Ajoie (JU) Suisse

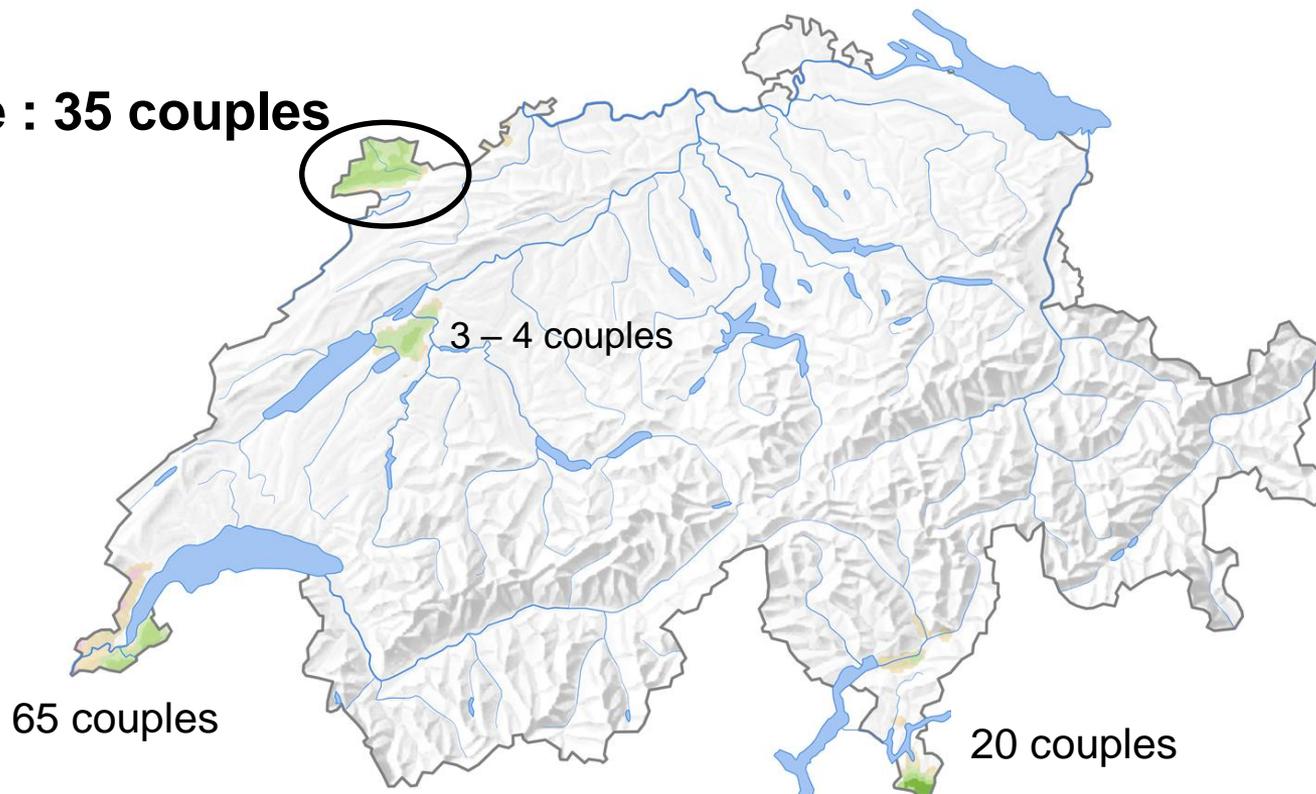
Préservation de la Chevêche et de la biodiversité via
les plans locaux d'urbanisme

Nadine Apolloni – Collectif Chevêche

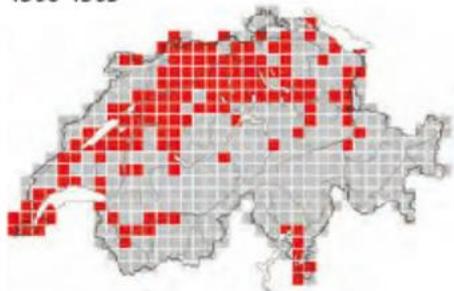
16^e Rencontre Chevêche-Effraie, Annecy 27./28. avril

Situation en Suisse : ≤ 120 couples

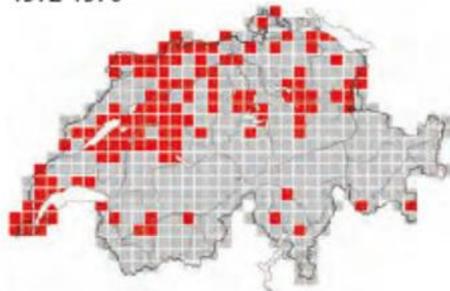
Ajoie : 35 couples



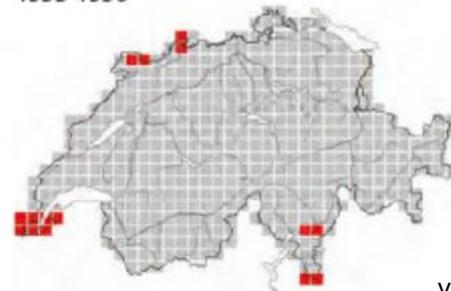
1950-1959



1972-1976



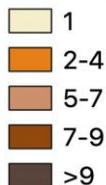
1993-1996



Evolution de la population en Ajoie (JU), Suisse

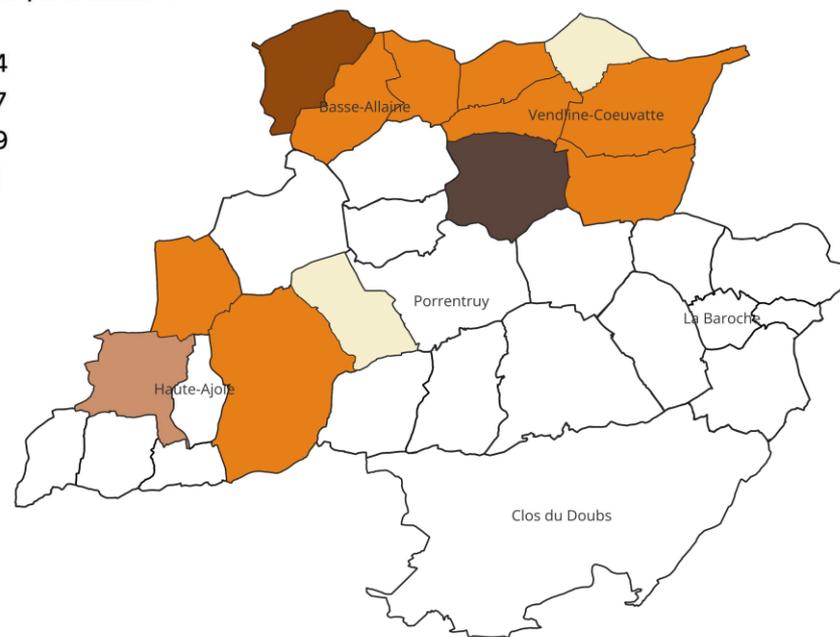
2005

Territoires par commune



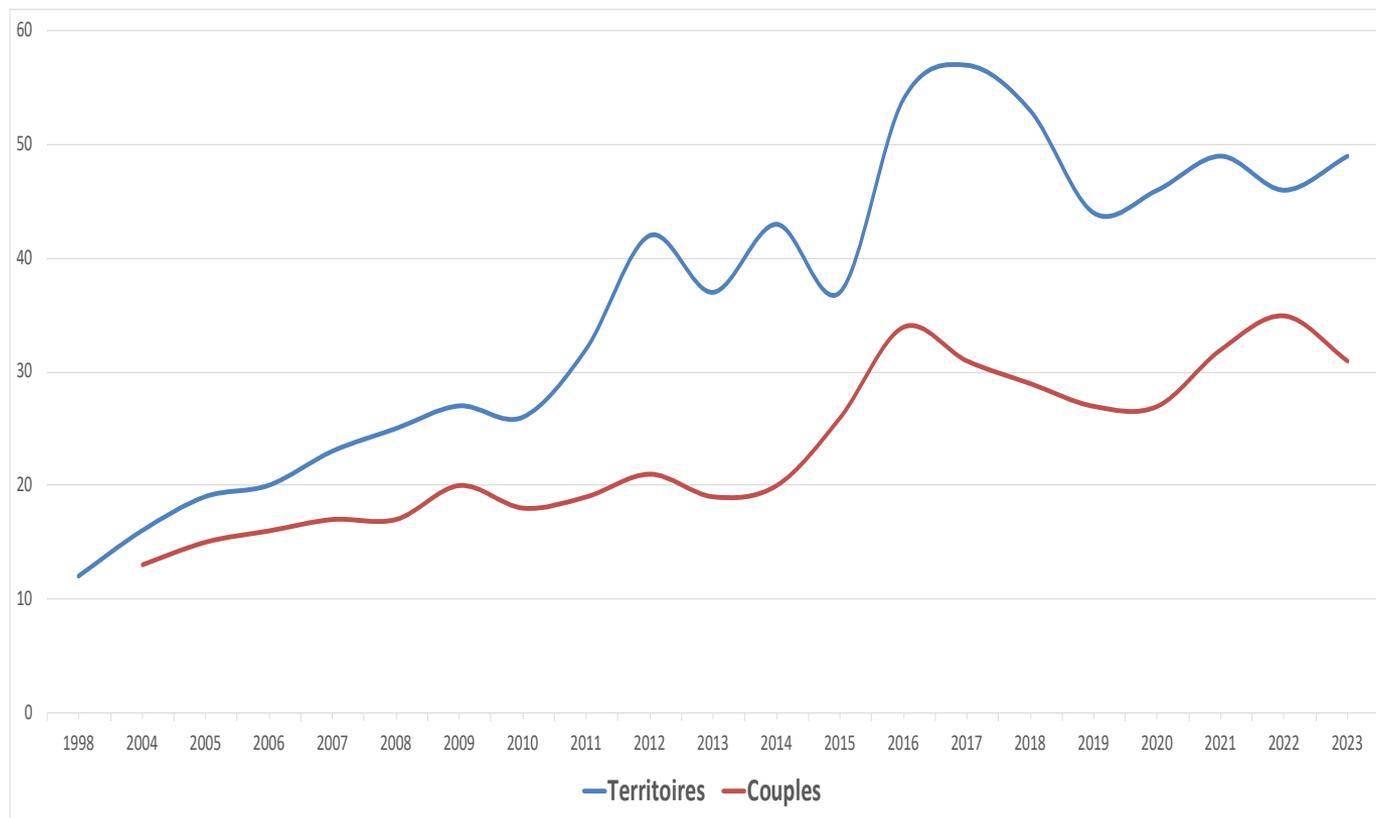
2023

Territoires par commune



- Début 2000 : quasi-disparition de la population
- 2002 : Création du Collectif Chevêche (BirdLife CH, Pro Natura, SSNPP, Nos Oiseaux, ASB)
- 2003 : Plan d'action cantonal

Evolution des effectifs

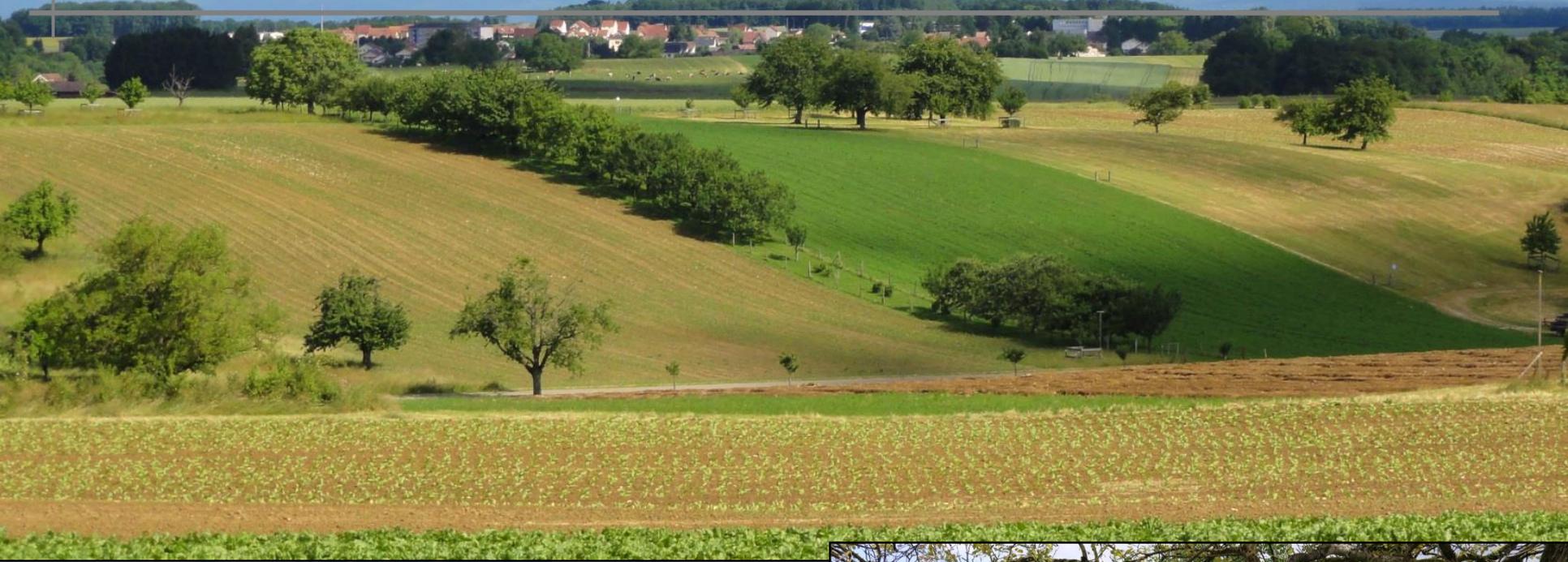


*Evolution du nombre de **territoires** et **couples** entre 1998 et 2023*

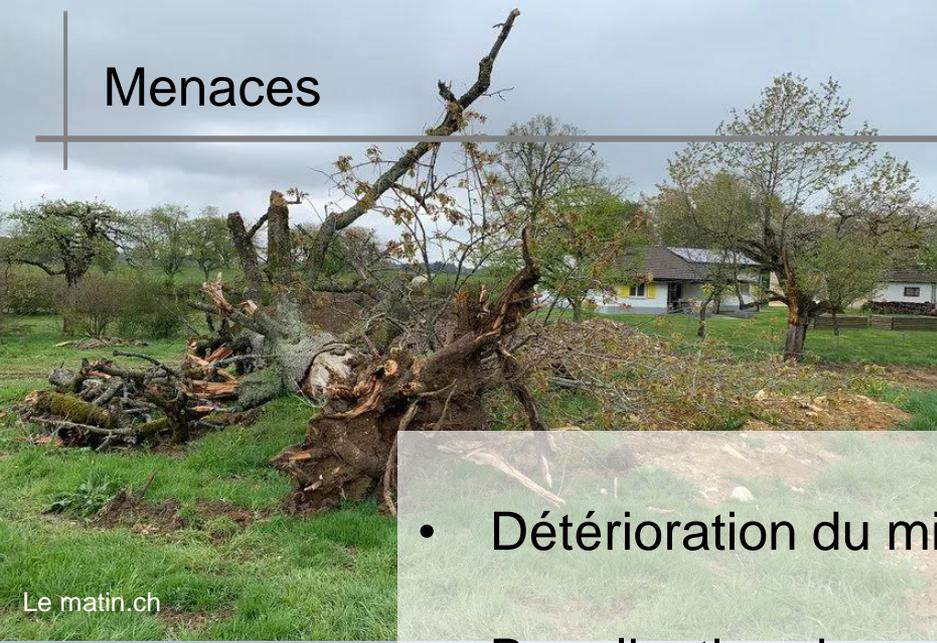
Activités du Collectif Chevêche

- 1) Monitoring de population
- 2) Pose et entretien nichoirs
- 3) Mise en œuvre de mesures habitat
- 4) Expertises et conseils dans le domaine de l'aménagement du territoire en rapport avec la conservation de la Chevêche
- 5) Communication et la sensibilisation
- 6) Coopération avec la France voisine

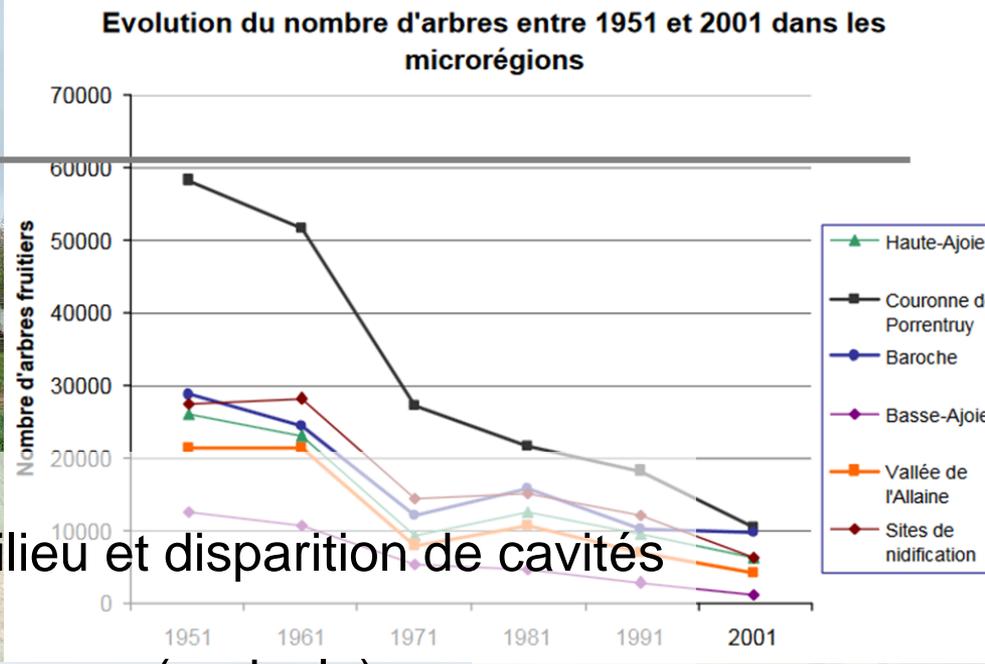
Habitat - Ajoie



Menaces



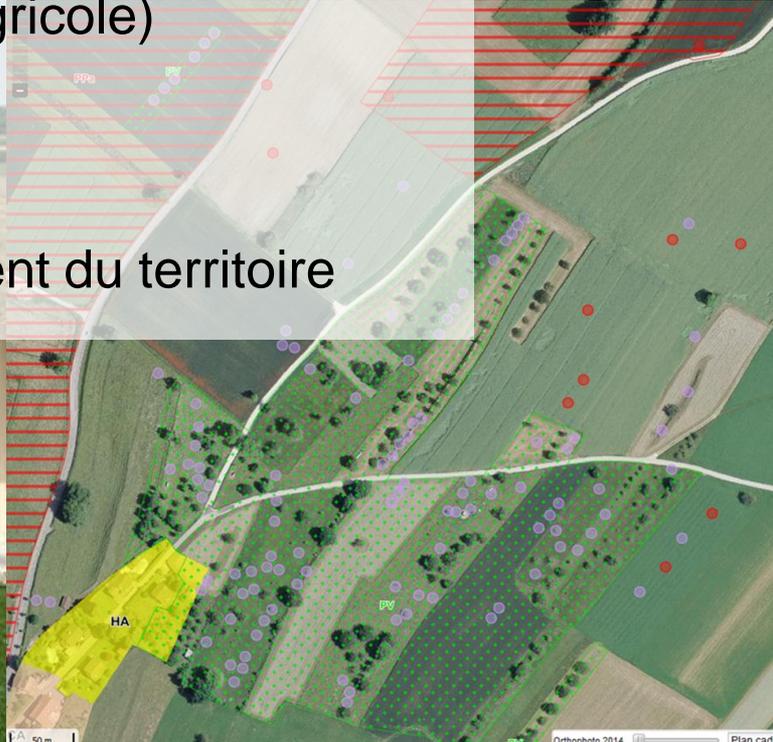
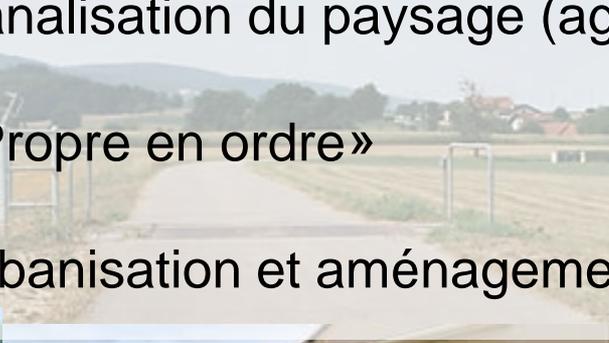
Le matin.ch



- Détérioration du milieu et disparition de cavités
- Banalisation du paysage (agricole)
- «Propre en ordre»
- Urbanisation et aménagement du territoire



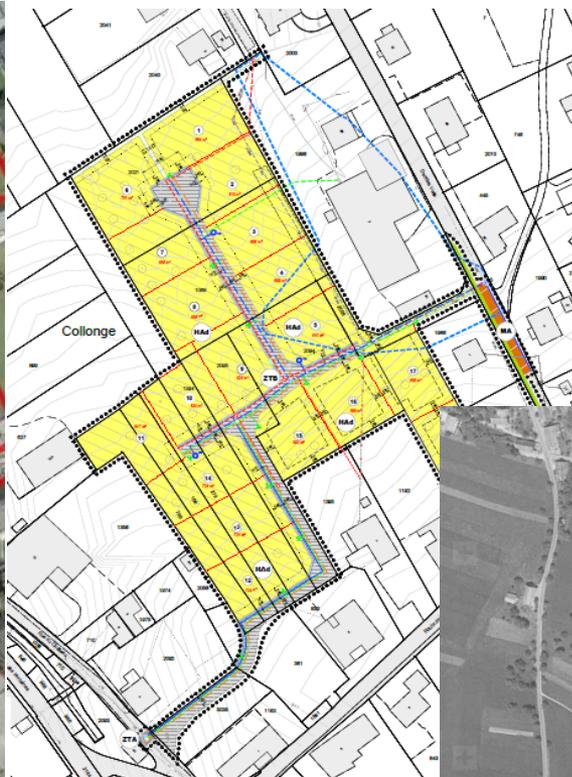
vogelwarte.ch



50 m

Orthophoto 2014 Plan cad

Menaces : Urbanisation et aménagement du territoire



- Densifications «mal réalisées»
- Env. 30 territoires concernés



Analyse des conflits entre aménagement du territoire et protection de la Chevêche

Méthode: Données de base sur la répartition de la Chevêche

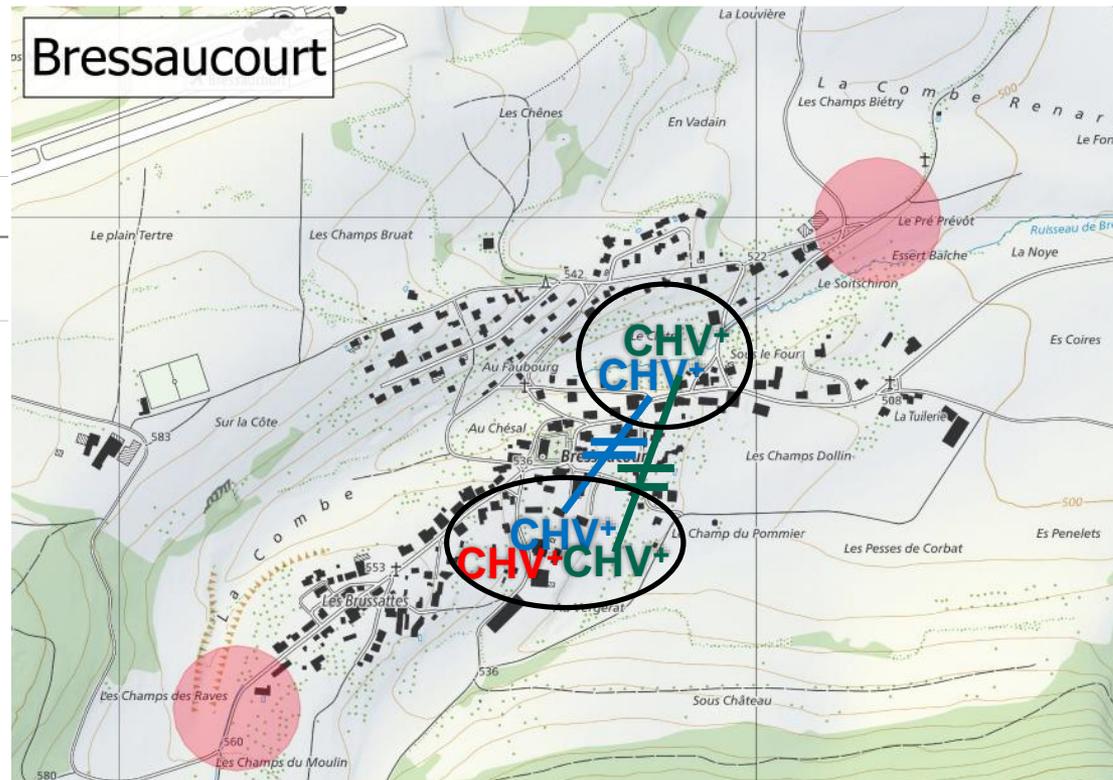
Ecoutes

BRESSAUCOURT

3 passages entre mi-février et fin mars

Date	Passage N°	Nbre territoires	Remarques

	Point d'écoute
CHV+	Mâle chanteur
(CHV)	Localisation imprécise
CHV+ — CHV+	Même chanteur/individu
CHV+ \neq CHV+	Observation simultanée de deux chanteurs distincts
<u>CHV</u>	Couple



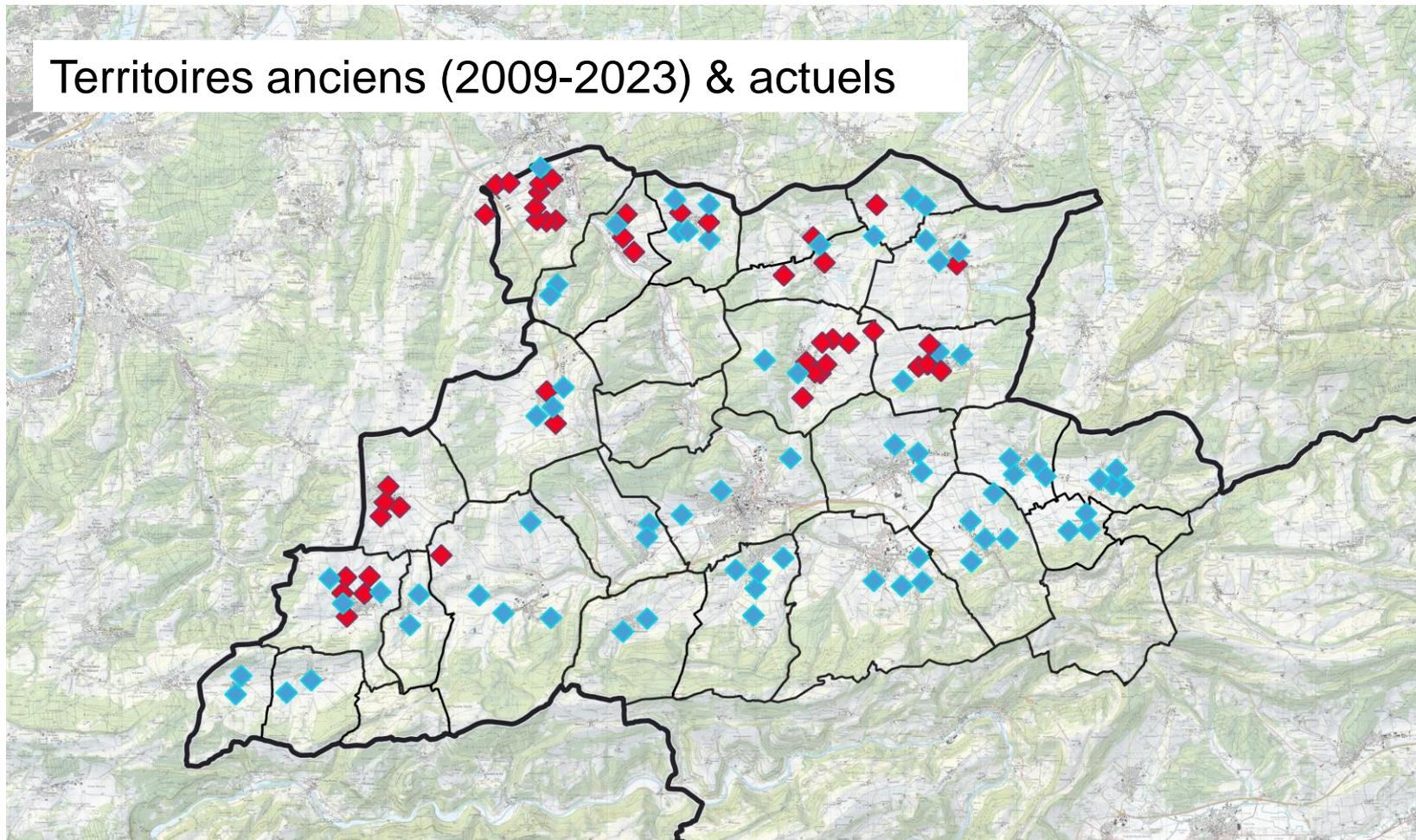
Méthode: Données de base sur la répartition de la Chevêche

Contrôle des niochirs & infos supplémentaires

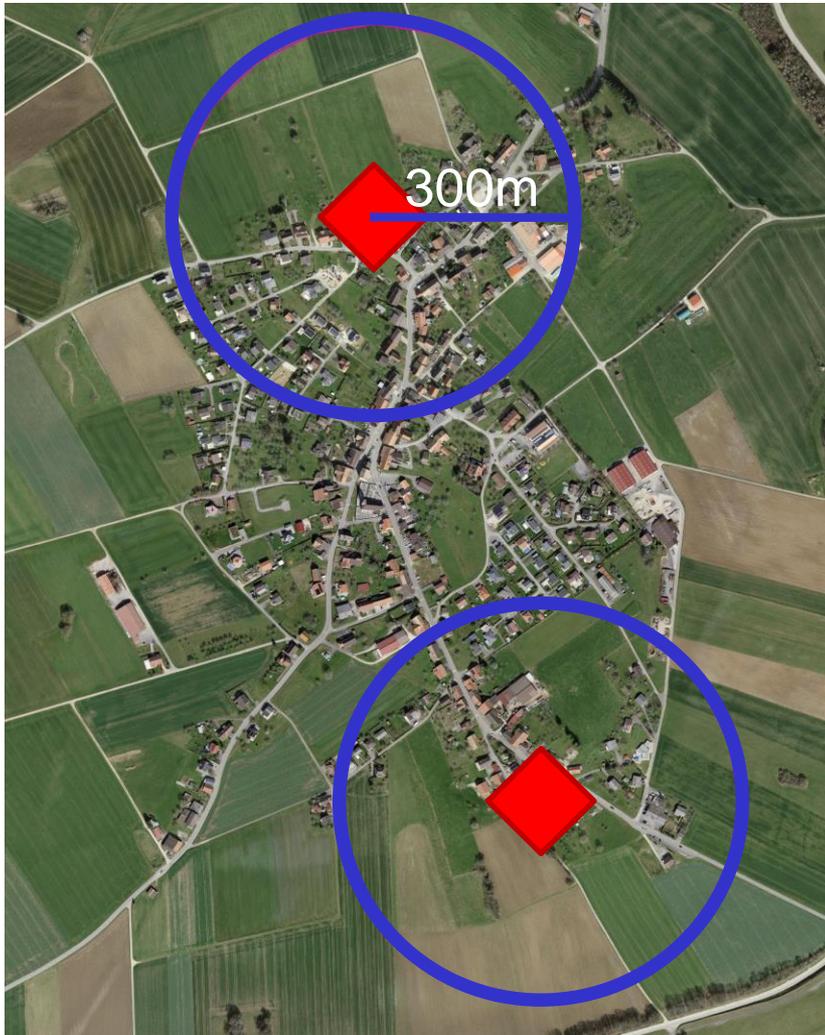


Méthode: Données de base sur la répartition de la Chevêche

Territoires anciens (2009-2023) & actuels



Méthode: Evaluation des conflits

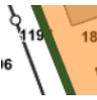


- Définition des zones conflictuelles sur la base des sites de nidification et territoires
- Rayon de 300m : espace vital minimal théorique

Méthode: Evaluation des conflits

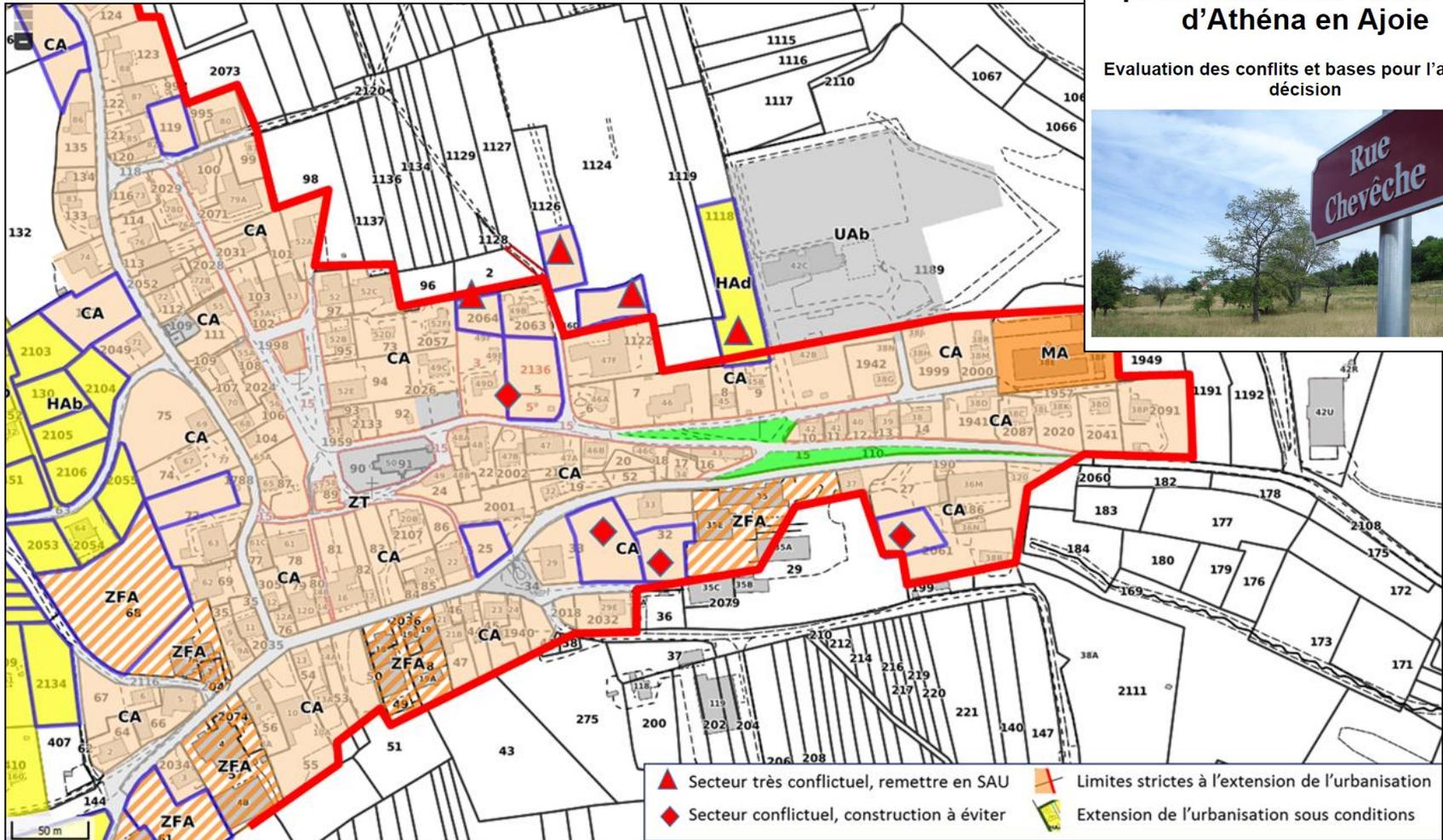
Légende	Descriptif	Prise en compte dans l'AT
	Au moins un couple nicheur présent dans un rayon de 300 mètres autour de la parcelle (nidifications depuis 2000)	<p>=> Conserver et améliorer l'état existant de la parcelle</p> <p>En principe, éviter toute nouvelle construction dans ces secteurs.</p> <p>Ces secteurs sont prioritaires pour retourner dans la SAU, mais avec des conditions d'exploitations strictes à fixer contractuellement entre la commune et l'exploitant.</p> <p>Améliorer les structures paysagères, gérer les éléments existants (vergers, arbres isolés, haies).</p>
	Présence de l'espèce en période de nidification (depuis 2000) dans un rayon de 300 mètres autour de la parcelle, sans preuve de nidification mais avec nidification pouvant être envisagée dans les prochaines années.	<p>=> Conserver ou construction sous conditions.</p> <p>Si possible éviter le développement dans ces secteurs, qui constituent le biotope actuel ou futur de la Chevêche et d'autres espèces.</p> <p>En cas de construction dans ces secteurs les aménagements ne doivent pas réduire le potentiel de l'habitat mais doivent être pensés pour apporter une plus-value pour toutes les espèces liées aux vergers (maintien et création de couloirs, biotopes, haies, surfaces perméables, habitat dense végétalisé, etc.).</p>
-	Parcelle a priori sans intérêt particulier d'un point de vue de la Chouette Chevêche, dans l'état actuel de nos connaissances.	=> Pas de prise en compte particulière des besoins de la Chevêche.

Evaluation des conflits pour chaque parcelle en zone à bâtir

Légende	Descriptif	Prise en compte dans l'AT
	Au moins un couple nicheur présent dans un rayon de 300 mètres et concernant cette limite de village (nidifications depuis 2000)	<p>=> Limite stricte à l'extension urbaine.</p> <p>En principe, l'extension du tissu bâti ne devrait pas être autorisée sur cette limite au bâti.</p> <p>Améliorer les structures paysagères, gérer les éléments existants (vergers, arbres isolés, haies).</p>
	Présence de l'espèce en période de nidification (depuis 2000) dans un rayon de 300 mètres autour de la parcelle, sans preuve de nidification, ou secteur potentiel de nidification.	<p>=> Limite à l'extension urbaine sous conditions.</p> <p>Si possible éviter le développement dans ces secteurs, qui constituent le biotope actuel ou futur de la Chevêche et d'autres espèces.</p> <p>En cas de construction dans ces secteurs les aménagements ne doivent pas réduire le potentiel de l'habitat mais doivent être pensés pour apporter une plus-value pour toutes les espèces liées aux vergers (maintien et création de couloirs, biotopes, haies, surfaces perméables, habitat dense végétalisé, etc.).</p>
-	A priori, une extension du bâti dans ce secteur n'a pas d'incidences sur la Chevêche, du moins dans l'état actuel de nos connaissances.	=> Pas de prise en compte particulière des besoins de la Chevêche.

Evaluation des conflits potentiels lors d'extensions du bâti

Résultats de l'évaluation

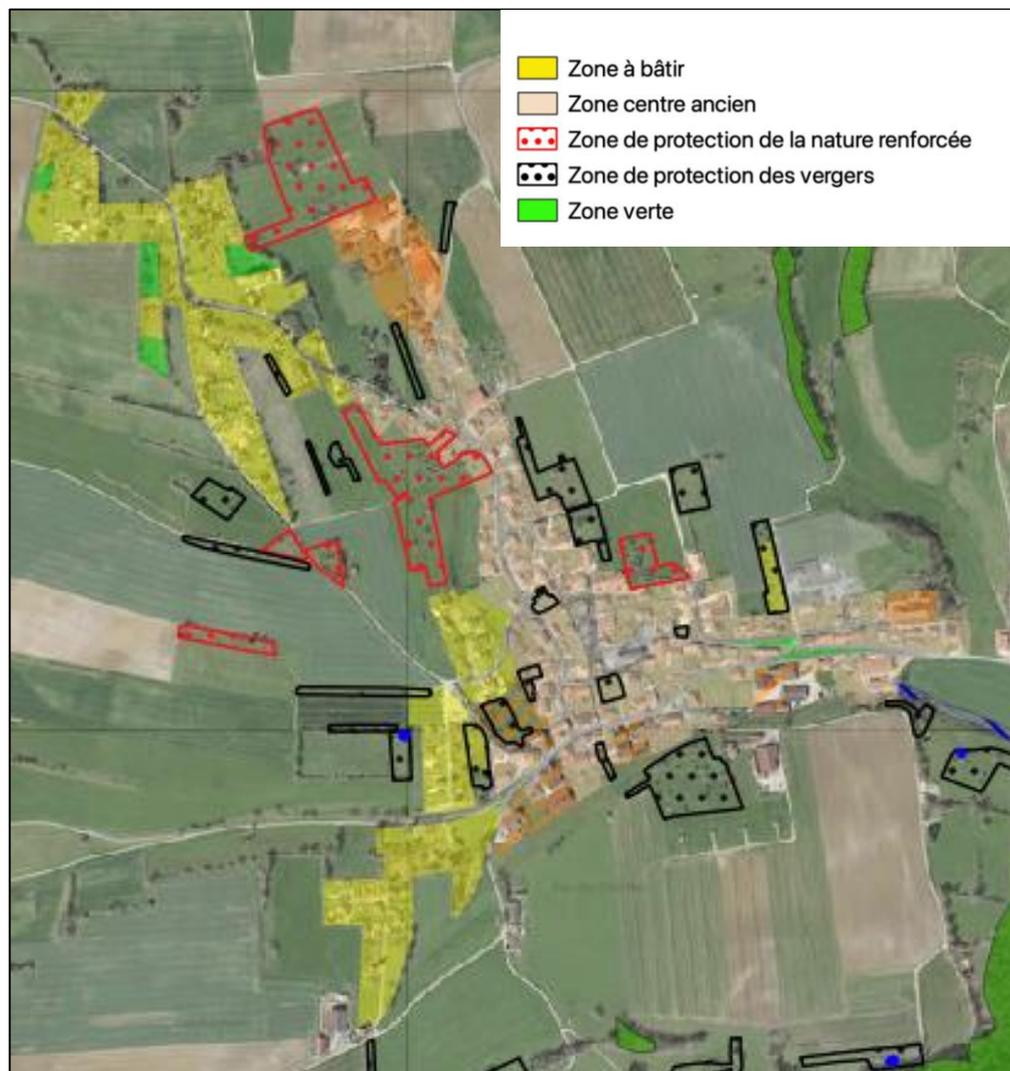


Aménagement du territoire et protection de la Chevêche d'Athéna en Ajoie

Evaluation des conflits et bases pour l'aide à la décision



Application

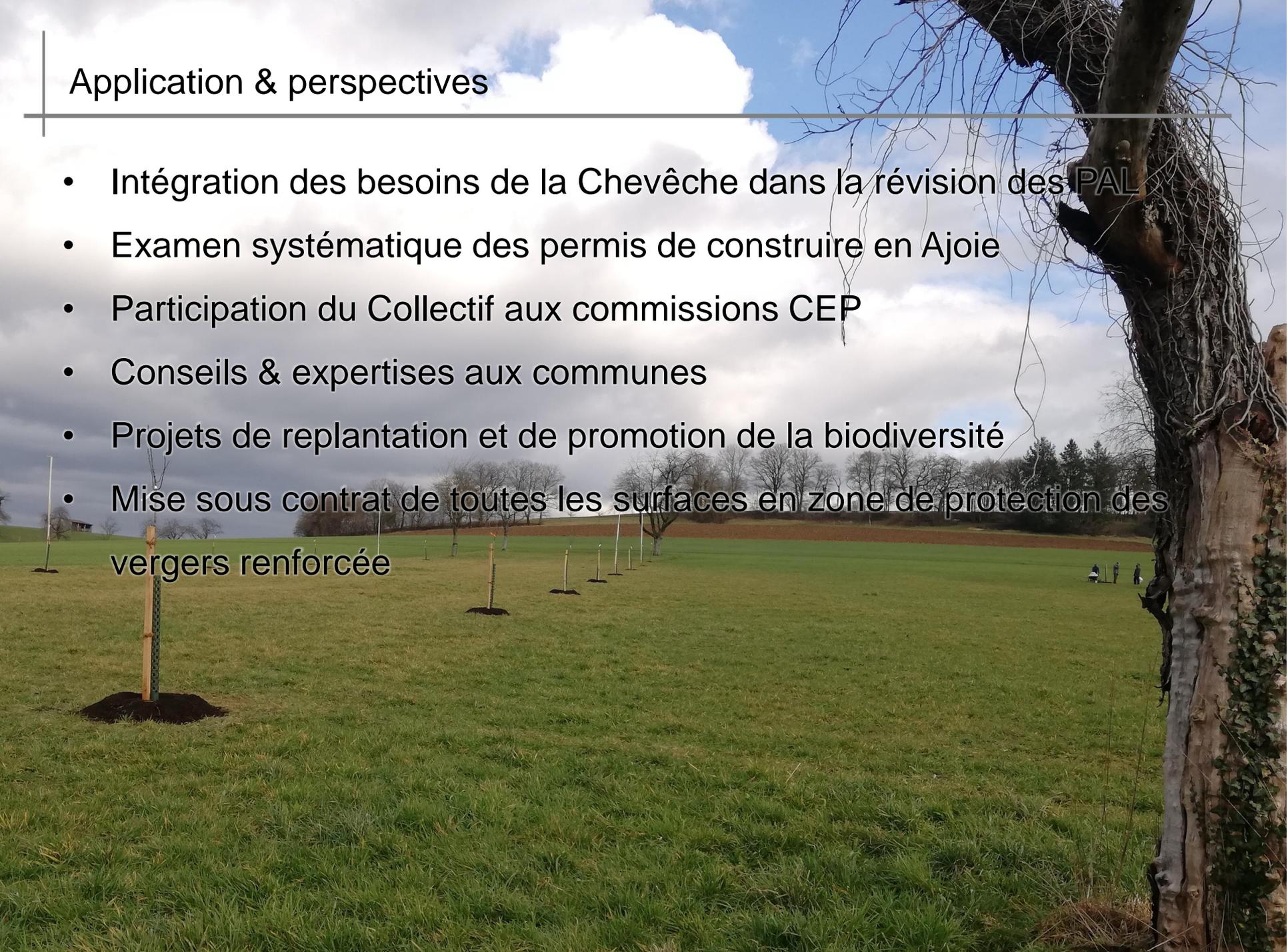


Révision des PAL (plans locaux d'urbanisme)

- Zone de protection de la nature renforcée
- Zone de protection des vergers
- Zone verte

Application & perspectives

- Intégration des besoins de la Chevêche dans la révision des PAL
- Examen systématique des permis de construire en Ajoie
- Participation du Collectif aux commissions CEP
- Conseils & expertises aux communes
- Projets de replantation et de promotion de la biodiversité
- Mise sous contrat de toutes les surfaces en zone de protection des vergers renforcée



Merci !



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)

STOTZER-KÄSTLI-STIFTUNG FONDATION STOTZER-KÄSTLI



Bienvenue sur le site du collectif Chevêche-Ajoie

La Chouette Chevêche est un petit rapace nocturne, une des dernières populations suisses de cette espèce est présente en Ajoie.

[DÉCOUVRIR](#)

[AGIR OU FAIRE UN DON](#)

